



CHAMPIONNAT DE MANCHE EST AFLI 2024 **Manche n° 04**

Interligue – Grade 4

Les 13 et 14 avril 2024

ECOLE DE VOILE DE CHERBOURG

Instructions de courses

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),

- 1.1 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe
- 1.2 PRESCRIPTIONS FEDERALES,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.5 Le règlement national du classement national des coureurs AFLI, le règlement du championnat de Manche Est AFLI et le cahier des charges du championnat de Manche Est AFLI.
- 1.6 La règle de Classe Laser 7 (a) est restreinte comme suit : “une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d’inscription”.
- 1.7 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d’échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l’eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l’origine, du genre ou de l’orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas à ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d’information situé sur la coursive extérieure à l’étage de la Base Nautique.
- 2.2 L’avis de course est mis en ligne à l’adresse suivante:
<http://www.ecole-voile-cherbourg.com>

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée en ligne au plus tard 1 heure avant le signal d’avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. CODE DE CONDUITE (DP)

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé la sortie de l'enceinte de la Base Nautique coté cale de mise à l'eau.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 Les pavillons « Aperçu sur H » envoyés avec deux signaux sonores (un son lors de l'affalée) signifient « aucun bateau ne doit être mis à l'eau aussi longtemps que ce signal est envoyé »
Le premier signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalée de l'Aperçu sur H.
- 5.4 Seul le pavillon « G » permettra d'ouvrir la cale de mise à l'eau afin de laisser partir les concurrents.

Tout manquement au point 5.4 peut faire l'objet d'une instruction par le jury.

6. PROGRAMME DES COURSES

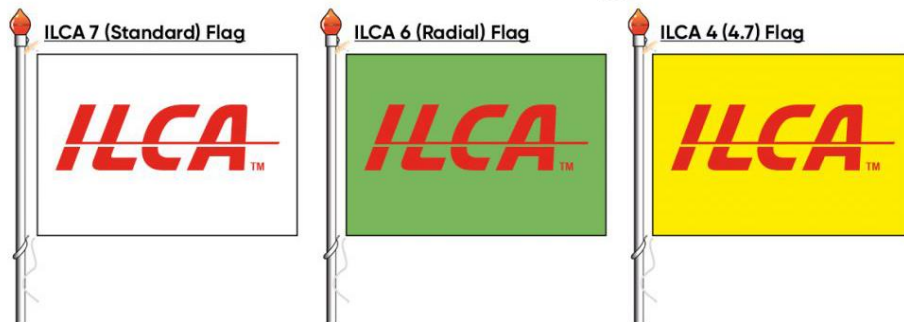
- 6.1 Dates des courses et heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour :

Date	Classe	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
<i>Samedi 13 avril 2024</i>	<i>ILCA 7</i>	<i>14h30</i>
<i>Dimanche 14 avril 2024</i>	<i>ILCA 6</i> <i>ILCA 4</i>	<i>10h30</i>

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Le dernier jour de course programmé, aucune procédure de départ ne sera faite après *15h00*.

7. PAVILLONS DE CLASSE

ILCA Class Flags



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront inscrits sur le tableau situé sur le bateau du comité de course.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bateau comité arborant un pavillon orange et bouée viseur arborant un pavillon orange.	Bouées de parcours 1, 2, 3, 4, 5 sont cylindrique et rouge.	Bouée cylindrique blanche « EDF »	Bateau arrivée avec un pavillon bleu et bouée crayon jaune.

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il n'existe pas de zones naturelles considérées comme des obstacles sur le parcours

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera située entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée rose arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.
- 12.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ (définie comme la zone s'étendant à 100m tout autour de la ligne de départ) pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée (bouée crayon jaune).

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée.
15.2 L'annexe P s'applique dans son intégralité à l'exception de la RCV P5 (Pavillons O et R)

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
ILCA 7	45 minutes	60 minutes
ILCA 6		
ILCA 4		

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

- 16.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 17.1 Le tableau officiel du jury est en ligne à l'adresse :
[https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/R%C3%A9gate%20interligue%20ilca%20\(ME4\)%202024](https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/R%C3%A9gate%20interligue%20ilca%20(ME4)%202024)
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'étage de la base nautique.
- 17.3 Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury à l'étage de la base nautique.
- 17.4 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information en ligne.
- 17.5 Des avis seront affichés sur le tableau officiel en ligne au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage de la base nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information en ligne. Toutefois, avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.
- 17.6 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés sur le tableau officiel en ligne du jury pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.7 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée en ligne.
- 17.8 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
 - (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - (b) Quand **trois** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaises.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place à l'entrée de l'atelier. L'émargement sera ouvert au plus tard 1 heure avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement du jour et au retour jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 19.2 L'absence d'émargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 90 % des inscrits du groupe à la première course du jour.
- 19.3 L'absence d'émargement au retour entraînera sans instruction une pénalité de 90 % des inscrits du groupe à la dernière course du jour.
Ceci modifie la RCV 63.1.
- 19.4 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
- 19.5 Conformément au règlement AFLI ; si avant le signal de départ, la vitesse du vent est relevée en dessous de 5 nœuds, le comité de course doit annuler ou retarder. Le comité de course pourra interrompre une course si la vitesse du vent est relevée en-dessous de 5 nœuds ou en cas de variation importante du vent après le départ.
- 19.6 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel, cela modifié la règle 40.
- 19.7 **La réunion de sécurité concernant l'organisation et l'ensemble des entraîneurs est obligatoire.** L'organisation distribuera un marqueur indélébile par entraîneur, ce dispositif permettra de marquer les bateaux retournés par une croix rouge. Cette croix rouge signifiera que le skipper aura été pris en charge.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux pourront être amenés à porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées lors d'un avenant.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

24.

- 24.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 24.2 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel sur l'eau. Tous les bateaux d'entraîneurs, d'accompagnateurs doivent être équipés de 2 coupe-circuits moteur (division 240). Le coupe circuit devra être utilisé à tout moment sur l'eau.
- 24.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

25. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

26. PRIX

Des prix seront distribués :

- aux 3 premiers des séries ILCA 7, 6 et 4.7
- à la 1ère féminine en ILCA 6 et à la 1ère féminine en ILCA 4
- au 1er master en ILCA 7 et au 1er master en ILCA 6.

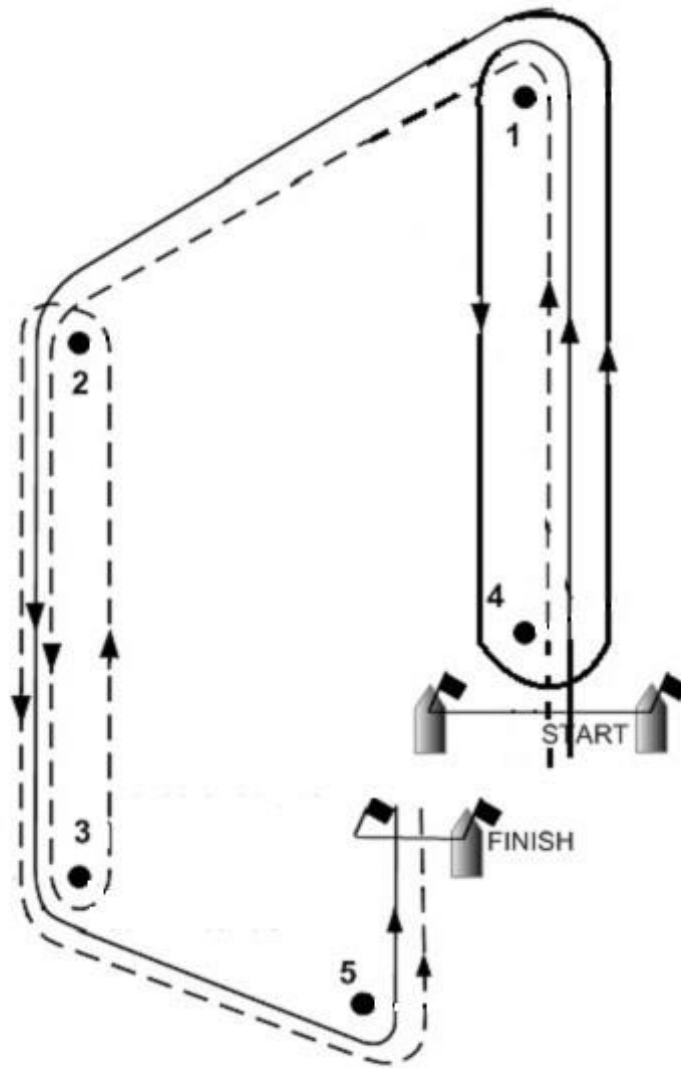
27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

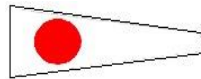
Arbitres désignés :

Président du comité de course :	Didier LEGRIX
Présidente du jury :	Baptiste VERNIEST
Stagiaire Jury :	Antoine BAZIN
Stagiaire Jury :	Louis GALLER

ANNEXE PARCOURS

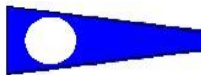


Extérieur : Flamme numérique 1



: Départ, 1, 2, 3, 2, 3, 5, Arrivée

Intérieur : Flamme numérique 2



: Départ, 1, 4, 1, 2, 3, 5, Arrivée

Canal VHF :

72

Horaires de marées :	Samedi	PM	12h56	coéf : 76
	Dimanche	BM	8h03	coéf : 67
		PM	13h37	coéf : 58